

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	20 octobre 2020	Séance du : 27 octobre 2020
		L'An Deux Mille Vingt, le 27 octobre, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 43	
Présents : 37	Pour : 43	
Absents : 2	Contre :	
Représentés : 6	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M Jean FRADIN (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault); M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault). M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuran Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian). M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet) représentée par M Jean FRADIN (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras) représentée par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Jacques ARRIBAT (Salasc) représenté par M. Gérald VALENTINI (Valmascle)

Absents : M. Jean Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), M. Sébastien VAISSADE (Liausson)

Objet : Partenariat avec la chambre de commerce et d'Industrie de l'Hérault en vue de déployer le dispositif régional numérique rebond commerce Post-COVID « City Foliz »

Monsieur REVEL rappelle aux membres du Conseil que considérant les difficultés économiques consécutives à la COVID-19 et la nécessité de relancer l'activité des commerces fortement impactés, d'augmenter le pouvoir d'achat des consommateurs, également touchés par la crise et le chômage partiel, ainsi que la nécessité de favoriser la transition numérique des commerces grâce à un dispositif durable,

Considérant le partenariat initié par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault (CCI), associant la Région Occitanie, les Etablissements de coopération intercommunale du territoire, le Département de l'Hérault, les commerces et la grande distribution, autour du dispositif régional numérique rebond commerce Post-COVID dénommé City Foliz,

Considérant que l'outil numérique déployé par la CCI Hérault qui vise à donner de la visibilité aux commerçants auprès des consommateurs par une action de promotion forte durant les mois d'octobre, novembre et décembre 2020, par le biais d'une application sécurisée permettant à l'acheteur de bénéficier de bons d'achats et d'un remboursement partiel de ses achats par carte bancaire sur son compte (système de cash back),

Considérant que le dispositif vise à être pérenniser afin d'inscrire durablement les commerçants dans une démarche de marketing numérique, en leur donnant accès à des outils de gestion de la relation clients ainsi qu'à des données de suivi de leurs clientèles,

Considérant la participation financière de 20 000 euros TTC demandée par la CCI de l'Hérault à la Communauté de communes du Clermontais, au titre de l'opération City Foliz, et la mise à disposition de support d'affichages par la Communauté de communes à la CCI valorisé à hauteur de 5 000 euros.

Considérant le projet de convention de partenariat annexé au présent rapport, définissant le cadre opérationnel et financier du partenariat entre la CCI Hérault et la Communauté de communes du Clermontais pour l'opération City Foliz,

Monsieur REVEL propose en conséquence aux membres du Conseil :

- D'autoriser le Président à engager le partenariat avec la Chambre de commerce et d'Industrie de l'Hérault afin d'assurer le déploiement de l'opération d'animation commerciale « City Foliz »,
- D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec la Chambre de commerce et d'Industrie de l'Hérault, relative à l'opération City Foliz, et dont le projet est annexé à la présente délibération,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur REVEL, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

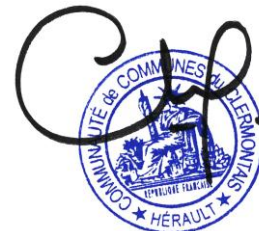
AUTORISE le Président à :

- Engager le partenariat avec la Chambre de commerce et d'Industrie de l'Hérault afin d'assurer le déploiement de l'opération d'animation commerciale « City Foliz »,
- Signer la convention de partenariat avec la Chambre de commerce et d'Industrie de l'Hérault, relative à l'opération City Foliz, et dont le projet est annexé à la présente délibération,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.